

COMMUNE DE LAVAL (ISERE)
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 15 JANVIER 2019

...

QUESTIONS DIVERSES :

1/ Monsieur le Maire informe le conseil qu'au cours de la commission de sécurité de décembre de la SEM des téléphériques des 7 Laux, qu'il a été informé de la réactualisation d'un projet d'équipement d'un cheminement piéton sur la commune du Haut-Bréda entre le haut du télésiège du Gypaète et la Cime de la Jasse avec un fonctionnement été/hiver. Cet aménagement permettrait ainsi un accès aisé par le haut sur le vallon du Vénétiér (situé sur la commune de Laval), là où des techniques d'alpinisme sont actuellement requises pour venir depuis le nord. Selon la présentation transmise, ce projet vise à la réalisation d'une connexion entre le haut du télésiège du Gypaète et le sommet de la cime de la Jasse sur une distance d'environ 550 m et un dénivelée de 40 m. Un projet travaillé en 2012 lors du renouvellement du télésiège du Pouta a été porté à la connaissance de Monsieur le Maire et un certain nombre de membres de la SEM envisage sa réalisation. Cet aménagement prévu consiste en l'aménagement d'un sentier, la pose de mains courantes, la réalisation d'un escalier métallique, la réalisation de deux passerelles himalayennes (l'une de 15m et l'autre de 30m) et la mise en place d'une table d'orientation pour un montant total estimé des travaux de 390 000 €. Si la mise en œuvre technique est globalement définie, les objectifs de cet aménagement restent à préciser. Il est évoqué par la SEM :

- La sécurisation du domaine pour les pisteurs de la SEM lorsque l'hélicoptère ne peut pas décoller pour le déclenchement des avalanches.
- La possibilité de passage par cet itinéraire de certains groupes encadrés (guides, moniteurs...)
- Un accès plus ouvert permettant un accès à la combe du Vénétiér aux free-riders et free randonneurs.
- Une volonté de diversification estivale pour le télésiège du Gypaète (randonnées d'été)

Selon le directeur de la SEM et plusieurs membres du bureau de la SEM, il n'est aucunement prévu d'aménagement (balisage, sécurisation, remontée mécanique...) dans la combe du Vénétiér, ni sur le court terme, ni sur le long terme.

Au vu des informations dont il dispose, le conseil municipal exprime à la large majorité sa grande réserve sur ce projet compte tenu de l'évolution de fréquentation que provoquerait la réalisation d'un tel aménagement dans les vallons du Vénétiér : risques de conflits d'usage pour les pratiquants, questions de sécurité posées par une potentielle ouverture "par le haut" de ce secteur en hiver, dénaturation de l'esprit de la pratique actuelle de la montagne sur ce secteur, gestion des stationnements..... Le conseil municipal de Laval souhaite avoir d'avantage d'éléments sur l'objectif précis d'un tel projet et sollicite la SEM T7L en ce sens afin d'être associé de très près à ces réflexions d'équipement.